Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_103-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_103

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Paul LAPAUSE,Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_103-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_103

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Crédits alloués et subventions versées aux établissements d'enseignement primaire privés vitréens pour la période 2026-2027

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 442-5 qui dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public » ;
Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, portant sur les règles de prise en charge, par les communes, des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 15 avril 2026 ;

Considérant que les subventions allouées par la ville permettent aux enfants scolarisés au sein des établissements scolaires privés vitréens du premier degré de bénéficier de conditions d'accueil optimales et ainsi de favoriser leur réussite scolaire ;

Considérant la volonté de la ville de poursuivre son soutien en direction de ces établissements ;

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les sommes détaillées ci-dessous aux établissements scolaires privés vitréens du premier degré, pour la période allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 :

	Maternelles		**Élémentaires**	
	Élève résidant à Vitré	*Élève ne résidant pas à Vitré*	*Élève résidant à Vitré*	*Élève ne résidant pas à Vitré*
Frais de repas	1.90 €	1.70 €	1.90 €	1.46 €
Matériel informatique	12 €	12 €	25 €	12 €
Arbre de noël	5 €	5 €		
Aide à la lecture	155 € (par école)		155 € (par école)	
Accueil périscolaire	70 €		70 €	
Classes de découverte	10 €	10 €	18 €	18 €
Classe enseignement spécialisé			765 € (par poste de ce type)	
Fournitures scolaires gens du voyage				20 € (par enfant)

A noter : Le crédit mobilier scolaire est intégré au contrat d'association.

Il est procédé au vote :
Abstention : 4
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 26
- Contre : 1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_103-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_103

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.